[Texte]

Ì

10

a-

re

10

2

at.

by

d.

ats

eir

011

tle

ted

ire tou

00-

and

this

et règle générale, il est mis sur pied par des gens à revenus modestes. Ces gens-là ont énormément besoin d'aide afin de pouvoir se procurer de meilleurs services et améliorer leur niveau de vie. Alors, comme ils veulent s'aider eux-mêmes, cette technique de l'entraide est méritoire et tout gouvernement se doit d'essayer de collaborer avec de tels organismes qui existent déjà et qu'on cherche à développer.

M. La Salle: Merci, monsieur le président.

Le président: Messieurs, votre mémoire nous laisse l'impression que les placements des membres évoluent constamment et que pour vous, c'est en quelque sorte un dépôt temporaire afin de donner du service à vos membres ou à vos patrons. Les placements changent de mains et à la fin vous avez de nouveaux placements ou de nouveaux prêts venant des membres qui commanditent la coopérative. Est-ce que ce serait différent de ce qu'on appelle en anglais un open handed mutual fund?

M. Morin: Je dirais, oui, tout de suite, monsieur le président. Le fonds mutuel traditionnel est axé sur le rendement maximum de l'argent, alors que précisément les investissements dans une coopérative n'ont pas du tout ce but. Si les coopérateurs veulent investir dans une coopérative pour obtenir le maximum de rendement sur leur part sociale, je leur dirai de s'adresser ailleurs. S'ils veulent investir dans une coopérative pour obtenir les services qu'ils désirent, ils frappent à la bonne porte. La coopérative offre une orientation de service et non pas un rendement sur le capital.

Le président: Monsieur Morin, vous dites dans votre mémoire que les membres ne retirent presque rien de leurs placements dans les coopératives et que ceci peut être la cause de restrictions des lois, des règlements ou des pratiques des coopératives. Le Livre blanc s'opposerait-il à une mesure législative fédérale ou provinciale?

M. Morin: N'étant pas avocat, monsieur le président, si vous le permettez, je vais référer la question à M. Dierker. J'espère qu'il l'a saisie.

Mr. Dierker: I think I have understood it if the translation is correct, Mr. Chairman. I will attempt to answer it.

The Chairman: Maybe I had better put it in English. According to your brief you say that there is often no return paid on member investment in the co-operative. Where such a return is paid, it is restricted by statute or by

[Interprétation]

need help to improve their standard of living and have better service.

I think that this form of self-help is meritorious and I think that any government should encourage this sort of organization which already exist and which we are trying to develop.

Mr. La Salle: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: In your brief you give the impression that investments of members are in constant evolution, and that you consider the deposits as temporary loans to serve your customers. Investments change hands and finally you receive new deposits or loans from new members, who do business with the cooperative. Is there any difference between this and an open-handed mutual fund?

Mr. Morin: I would say yes, of course, Mr. Chairman. The traditional mutual fund, or open mutual fund is taxed on the maximum yield obtained from investments while the investments of a co-operative are not designed to obtain a maximum yield. If people invest in a co-operative in order to get the highest yield from their money I would tell them to deal elsewhere. If they want to invest in a co-operative in order to obtain the kind of service they want, they are doing the right thing. The co-op is simply a service agency, it does not aim at highest yield.

The Chairman: Mr. Morin, you mention in your brief that members in their investment have nearly no return on their investment. Is this because of legal restrictions or rules or practices imposed by co-operatives?

Would the White Paper object to a form of legislation—provincial or federal?

Mr. Morin: Not being a lawyer, Mr. Chairman I am going to pass the question to Mr. Dierker. I hope he has understood it.

M. Dierker: Je crois avoir compris la question si l'interprète l'a bien rendu.

Le président: Il serait peut-être mieux de répéter en anglais. Dans votre mémoire vous dites qu'il n'y a pas de rendement versé sur les investissements des membres d'une coopérative. Lorsqu'il y a un rendement celui-ci est

22395-31